

Adoption

Information à l'intention des familles désireuses d'adopter

Demande d'adoption, évaluation de la famille adoptive et rapport préalable à l'adoption

Le processus de demande d'adoption commence en remplissant le formulaire de demande pour adopter un enfant. La demande recueille l'information de base à votre sujet et de votre famille, comme votre âge, votre employeur et votre situation familiale. Vous devez également fournir les documents suivants avec votre formulaire :

- copie de votre certificat de naissance;
- si marié, une copie de votre certificat de mariage;
- si vivant en common law, une déclaration solennelle précisant depuis quand vous vivez avec votre partenaire;
- si divorcé, une copie du jugement de divorce;
- si vous survivez un conjoint, une copie du certificat de décès du conjoint décédé;
- si vous avez changé de nom, une copie de l'acceptation du changement de nom au directeur des adoptions;
- une photo de vous, de votre conjoint et de vos enfants;
- trois lettres de référence appuyant votre demande d'adoption;
- une vérification complétée de votre casier judiciaire, de celui de votre conjoint et de tous les adultes vivant avec vous;
- des examens médicaux complétés; et
- les droits exigés (s'il y a lieu).

Vous pouvez obtenir les formulaires de demande d'adoption d'un enfant et d'examens médicaux dans le bureau local du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Examens médicaux

Un examen médical est exigé de tous les demandeurs d'adoption potentiels. Le travailleur social doit savoir si vous êtes en santé, si vous avez une espérance de vie normale, et si vous êtes en mesure, physiquement et émotionnellement, de vous occuper d'un enfant.

Vérification du dossier d'abus d'enfants et du casier judiciaire

Il faut faire effectuer une quittance concernant le dossier d'abus d'enfants et de casier judiciaire de tous les demandeurs d'adoption et des adultes vivant avec eux. Une vérification du casier judiciaire comporte de remplir le formulaire de *Demande d'enquête relative à l'existence d'un casier judiciaire* qu'on peut se procurer auprès d'un poste de la GRC.

Votre travailleur social, au bureau local du ministère de la SSS vérifiera (par le ministère) si vous possédez ou pas un dossier d'abus d'enfants.

Références

Vous aurez besoin de nommer trois personnes pouvant vous fournir des références. Ces personnes peuvent être des amis intimes, un employeur, un collègue de travail. Elles ne peuvent pas être de la parenté. Vous choisissez des gens que vous connaissez depuis plusieurs années, qui sont venues chez vous, qui connaissent votre intérêt pour les enfants et qui peuvent commenter votre style de vie. Le travailleur social peut poser des questions de référence à votre sujet, comme votre expérience avec les enfants, votre motivation à adopter et la stabilité de votre mariage. On utilise les références pour brosser un portrait complet d'un demandeur et avoir une idée de son réseau de soutien.

Évaluation d'une famille adoptive

Une fois que des parents adoptifs potentiels ont rempli le formulaire de demande d'adoption d'un enfant et fourni toute la documentation exigée, la demande est envoyée au directeur des adoptions du ministère pour étude. Le directeur des adoptions demandera à ce que l'Administration assigne un travailleur social pour compléter l'évaluation de la famille adoptive et le rapport préalable au placement.

Le processus d'évaluation de la famille adoptive comporte de l'information recueillie à propos des parents adoptifs et aide à établir un partenariat entre le travailleur social et les demandeurs.

Le travailleur social rencontre les demandeurs à plusieurs occasions, en général chez ces derniers. S'il y a d'autres personnes qui vivent dans la maison, elles seront également interviewées par le travailleur social. L'évaluation de la famille adoptive résulte en un rapport sur les conclusions du travailleur social. Le rapport est appelé rapport préalable au placement.

L'évaluation de la famille adoptive et le rapport préalable au placement peuvent prendre plusieurs semaines à compléter. Certains sujets qui peuvent être discutés comprennent :

- les antécédents personnels et familiaux, incluant l'éducation, les frères et soeurs, les événements importants et les leçons qu'on en a tiré;
- les personnes importantes dans la vie des demandeurs;
- les relations maritales et familiales;
- la motivation pour adopter;
- les attentes pour l'enfant;
- les émotions à propos de l'infertilité (si c'est le cas);
- l'art d'être parent et l'intégration de l'enfant à la famille;
- le milieu familial;
- les antécédents physiques et de santé des demandeurs;
- l'éducation, l'emploi et les finances;
- les références et un certificat de bonne conduite; et
- un sommaire des recommandations du travailleur social.

Les sections suivantes décrivent l'information ou les activités typiques qui seront exigées des familles désireuses d'adopter.

Au cours de l'évaluation de la famille adoptive, vous devrez répondre à plusieurs questions du genre de celles qui suivent : Combien avez-vous de frères et soeurs? Comment vous entendez-vous avec les membres de votre famille?

Il y a également une sections sur les questions spécifiques relatives à l'adoption, incluant des questions du genre : Pourquoi voulez-vous adopter? De quel genre d'enfant voudriez-vous être le parent et pourquoi? Comment répondrez-vous aux questions des parents et amis à propos de l'adoption?

On vous demandera comment vous résolvez les problèmes, réglez les disputes, communiquez et exprimez vos émotions. On vous demandera également de décrire votre routine quotidienne, comme une journée de semaine ou de fin de semaine typique, et vos moments de loisirs. Il y aura également des questions concernant votre avis sur la discipline et autres questions concernant l'art d'être parent.

Si vous avez un conjoint/partenaire, il y aura des questions sur votre relation, qui peuvent couvrir différents sujets : Comment vous êtes vous rencontrés? Depuis combien de temps êtes-vous ensemble? Quels sont les forces et faiblesses de votre conjoint?

Il est possible que vous ne puissiez pas répondre tout de suite à ces questions. Certains travailleurs sociaux donnent aux demandeurs une auto-évaluation pour les parents adoptifs

potentiels. Il s'agit d'un ensemble de questions conçues pour aider les parents adoptifs éventuels à répondre à certaines questions par eux-mêmes et à préparer leurs propres questions pour le travailleur social.

Entrevues

Le travailleur social effectuera plusieurs entrevues avec vous, chez vous, et peut-être au bureau local du ministère de la SSS. Ensemble, vous discuterez de toute une variété de sujets concernant votre demande d'adoption.

Si vous êtes un couple qui fait une demande d'adoption, le travailleur social effectuera des entrevues communes et individuelles.

Le travailleur social recueille de l'information sur vous et votre famille pour assurer que l'enfant sera placé dans un environnement sain et sécuritaire. C'est naturel d'être nerveux,

Au cours de l'entrevue, on peut vous demander de l'information à propos de vos revenus, de vos épargnes, des polices d'assurance et de vos dettes, incluant de l'information sur votre hypothèque mensuelle ou votre loyer, vos cartes de crédit, etc. Cela aidera à déterminer votre stabilité financière générale. Vous n'avez pas à être riche pour adopter; il faut simplement que vous démontriez votre capacité à gérer vos finances de façon responsable et adéquate.

Si vous avez déjà des enfants

Si vous avez déjà des enfants, ils seront également inclus dans l'évaluation de la famille adoptive et dans le rapport préalable au placement. Le travailleur social rencontrera les enfants de tous âges au moins une fois. Il leur posera des questions sur la façon dont ils considèrent l'arrivée d'un nouvel enfant dans la famille et s'ils sont prêts à partager ses parents avec un nouveau frère ou une nouvelle soeur. Leurs émotions à propos de la situation doivent être prises en considération.

Pour plus d'information :

Communiquez avec votre administration des services de santé et des services sociaux locale ou visitez le site Web du ministère, au www.hlthss.gov.nt.ca, sous la section Programmes et services.